



Conseil des Arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

SERVICE DES PRIX ET DOTATIONS

Prix Walter-Carsen d'excellence en arts de la scène

Veuillez suivre les trois étapes ci-dessous pour présenter une candidature au Conseil des Arts du Canada :	
1^{re} étape	Lisez les lignes directrices pour connaître l'objet des prix, les auteurs de la mise en candidature admissibles ainsi que les autres critères d'admissibilité, le montant des prix, le processus et les critères d'évaluation, etc.
2^e étape	Lisez la section intitulée Renseignements importants . Si vous avez encore des questions concernant les prix ou le processus de demande, communiquez avec l'agente de programme dont les coordonnées figurent ci-dessous.
3^e étape	Remplissez toutes les sections du formulaire de mise en candidature ci-joint et assurez-vous à l'aide de la liste de vérification (Partie F du formulaire) que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes et joint toute la documentation d'appui requise.

Date limite

Le 30 avril 2010

Si cette date tombe une fin de semaine ou un jour férié, elle est reportée au jour ouvrable suivant.

Votre formulaire de mise en candidature rempli, accompagné de toute la documentation d'appui requise, doit être oblitéré par la poste au plus tard à la date limite.

Les mises en candidature incomplètes, mises à la poste après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées. Le Conseil des Arts ne communiquera pas avec vous si votre mise en candidature est incomplète.

Renseignements supplémentaires

Janet Riedel Pigott, Agente de programme

Service des prix et dotations

Conseil des Arts du Canada

350, rue Albert, C. P. 1047

Ottawa (Ontario) K1P 5V8

Téléphone : 1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 4116

ATS : 1-866-585-5559

janet.riedel@conseildesarts.ca

Télécopieur : 613-566-4430

Mars 2010 / PRG23F 03-10



1^{RE} ÉTAPE – LIGNES DIRECTRICES

<p>Description du prix</p>	<p>Le Prix Walter-Carsen d'excellence en arts de la scène est un prix annuel qui reconnaît le plus haut niveau d'excellence artistique et la carrière exceptionnelle d'un artiste professionnel canadien en musique, en théâtre ou en danse. Le prix de 50 000 \$ est attribué en un cycle de quatre années – en danse, en théâtre, en danse et en musique. Le prix sera décerné en 2010 dans la discipline artistique de la danse.</p> <p>Walter Carsen a établi le fonds de dotation du prix en février 2001 en faisant un généreux don de 1,1 million de dollars au Conseil des Arts du Canada. Le Conseil des Arts administre et présente le prix.</p>
<p>Admissibilité</p>	<p>Les candidats doivent être des artistes professionnels qui sont citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada. Le Conseil des Arts du Canada reconnaît comme artistes professionnels ceux qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ont reçu une formation spécialisée dans le domaine (pas nécessairement dans des établissements d'enseignement); • sont reconnus par leurs pairs (des artistes de la même tradition artistique); • se sont engagés à consacrer plus de temps à leur pratique artistique si leur situation financière le leur permet; et • ont déjà présenté des oeuvres en public. <p>Les candidats au présent concours doivent avoir créé, comme artistes de création et (ou) d'interprétation, un ensemble exceptionnel et remarquable de réalisations en danse classique ou contemporaine.</p> <p>Le candidat doit être engagé activement dans les arts de la scène au Canada, ou avoir exercé au Canada la majeure partie de sa carrière artistique, laquelle aura selon toute probabilité couvert une longue période. Idéalement, le travail artistique du candidat proposé doit avoir été reconnu et être respecté pour son excellence par des artistes de la même discipline sur la scène nationale et internationale.</p> <p>Le prix reconnaît les réalisations individuelles plutôt que le travail d'un organisme, mais il peut aussi souligner des partenariats artistiques si chaque artiste satisfait aux conditions d'admissibilité du prix. Aucun prix ne sera accordé à titre posthume.</p> <p>Les membres du conseil d'administration du Conseil des Arts du Canada ne sont pas admissibles à ce prix, et ce, durant l'exercice de leur mandat ainsi qu'au cours des six mois suivant la fin de leur mandat.</p> <p>Ce prix s'adresse également aux artistes autochtones et à ceux des diverses communautés régionales et culturelles du Canada.</p>
<p>Montant du prix</p>	<p>Un prix de 50 000 \$ sera attribué en 2010 dans la discipline de la danse.</p>

<p>Processus de mise en candidature</p>	<p>Les candidats ne peuvent solliciter eux-mêmes un prix. Ils doivent être proposés par un membre de la communauté professionnelle des arts de la scène du Canada.</p> <p>Il incombe aux auteurs de la mise en candidature de rassembler les documents requis et de les soumettre avec le formulaire de mise en candidature ci-joint. Les auteurs de la mise en candidature doivent s'assurer que la documentation est conforme aux précisions fournies dans les présentes lignes directrices.</p> <p>Le Conseil des Arts du Canada peut soumettre à l'examen du comité d'évaluation des mises en candidature supplémentaires accompagnées de la documentation appropriée.</p> <p>Documents d'appui</p> <p>Les auteurs de la mise en candidature qui soumettent plus d'une candidature doivent fournir un formulaire de mise en candidature et matériel d'appui distincts pour chacune des personnes proposées, en s'assurant d'y inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une déclaration de mise en candidature d'au plus deux pages rédigée et signée par l'auteur de la mise en candidature, qui y décrit les réalisations artistiques et l'ensemble de la carrière de l'artiste ou du partenariat artistique proposé et explique pourquoi celui-ci mérite le Prix Walter-Carsen d'excellence en arts de la scène; • un curriculum vitae à jour portant sur la carrière professionnelle de la personne proposée et soulignant ses réalisations dans les arts de la scène; • une biographie à jour d'une page de la personne proposée; • une preuve de la citoyenneté canadienne ou de la résidence permanente de la personne proposée (p. ex., une photocopie de l'un des documents suivants : certificat de naissance, passeport ou carte de citoyenneté; et • au moins une lettre d'appui et au plus trois lettres d'appui de la mise en candidature de professionnels des arts de la scène au Canada ou à l'étranger. <p>Le contenu de la mise en candidature et des lettres d'appui a une incidence considérable sur chaque dossier de candidature. Par conséquent, les auteurs de la mise en candidature doivent s'assurer que tous les documents fournis sont à jour et complets.</p> <p>Le Conseil des Arts du Canada n'accepte pas les documents reliés (au moyen d'agrafes, d'une reliure cerlox ou spirale, etc.), parce qu'ils sont difficiles à photocopier. N'envoyez pas d'originaux. Le Conseil des Arts du Canada n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement, quelle qu'en soit la cause, des documents soumis à l'appui des demandes.</p>
<p>Évaluation des mises en candidature</p>	<p>Un comité de pairs, nommé par le Conseil des Arts du Canada et composé de professionnels expérimentés de la danse, évaluera les dossiers et choisira le lauréat. Le comité peut comprendre un spécialiste de l'étranger. Les membres sont en outre choisis de façon à assurer une représentation équitable des sexes, des deux langues officielles et des diverses régions et cultures du Canada, ainsi que des différentes pratiques artistiques au sein de la communauté de la danse. Toutes les décisions du comité sont sans appel.</p> <p>Les principaux critères d'évaluation de ce prix sont l'excellence artistique du travail de l'artiste (y compris l'originalité, la créativité, l'innovation, la maîtrise technique et l'incidence) et l'importance des réalisations de l'artiste au cours de sa carrière.</p>

2^E ÉTAPE – RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Les renseignements seront-ils protégés?

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* protège la vie privée des personnes et les renseignements personnels qui les concernent, et leur donne le droit d'accéder à ces renseignements. Le Conseil des Arts du Canada conservera les données personnelles dans le fichier de renseignements personnels CDA ART 005. Aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information*, toute autre information peut être consultée par quiconque en fait la demande.

À titre confidentiel et pour des raisons de planification de programmes et d'évaluation des demandes, le Conseil des Arts du Canada pourrait parfois fournir des renseignements concernant des mises en candidature ou des prix à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.

Quand le lauréat sera-il avisé des résultats du concours?

Le lauréat sera avisé personnellement des résultats par téléphone environ quatre mois après la date limite. Son proposant sera avisé par écrit peu après.

Les candidats non retenus et leurs auteurs de la mise en candidature recevront les résultats par écrit peu avant l'annonce publique du lauréat (qui pourrait avoir lieu plus de quatre mois après la date limite du concours).

Exception faite du lauréat, le Conseil des Arts ne communique aucun résultat par téléphone ou par courrier électronique.

Quelles sont les conditions rattachées à ce prix?

Une fois avisé, le lauréat doit confirmer son intention d'accepter le prix et convenir de ne pas divulguer les résultats du concours tant que le Conseil des Arts du Canada n'en aura pas fait l'annonce officielle.

Tous les documents d'appui soumis deviendront la propriété du Conseil des Arts du Canada et pourront servir à des fins de publicité ou de promotion liée au prix. Le lauréat doit accepter que sa photo et tout renseignement public à son sujet soient utilisés pour la promotion du prix et à d'autres fins promotionnelles du Conseil des Arts du Canada. Il doit en outre accepter de participer pleinement à toutes les activités rattachées au prix, y compris les conférences de presse, les cérémonies, les réceptions et d'autres événements connexes.

Qui sont les lauréats des dernières années?

Veuillez visiter www.canadacouncil.ca/prix/walter_carsen_fr pour la liste cumulative des lauréats du Prix Walter-Carsen d'excellence en arts de la scène.



Prix Walter-Carsen d'excellence en arts de la scène

PRIX ET DOTATIONS, CONSEIL DES ARTS DU CANADA, 350, RUE ALBERT, C. P. 1047, OTTAWA (ONTARIO) K1P 5V8

PARTIE A – IDENTIFICATION (à remplir par l'auteur de la mise en candidature)

Nom de la personne proposée: M^{me} M. Année de naissance (facultatif) : _____

Adresse postale :

Rue et numéro d'appartement ou de bureau

Ville Province ou territoire Code postal

(_____)

Téléphone (domicile)

Téléphone (bureau)

Télécopieur

Courriel

Nom de l'auteur de la mise en candidature (les organismes doivent indiquer leur nom légal) : M^{me} M.

Adresse postale :

Rue et numéro d'appartement ou de bureau

Ville Province ou territoire Code postal

(_____)

Téléphone (domicile)

Téléphone (bureau)

Télécopieur

Courriel



**Conseil des Arts
du Canada**

**Canada Council
for the Arts**

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE
DE 2010 POUR LA DANSE

Prix Walter-Carsen d'excellence en arts de la scène

Veillez prendre note des directives suivantes :

- **Veillez lire attentivement les lignes directrices.**
- **Les renseignements fournis à partir de ce point seront transmis au comité de pairs chargé de l'examen des demandes.**
- **Le Conseil des Arts du Canada exige une seule copie du formulaire par demande. Imprimez-le ou remplissez-le en lettres moulées à l'encre noire pour qu'il soit plus facile à photocopier.**

PRIX ET DOTATIONS, CONSEIL DES ARTS DU CANADA, 350, RUE ALBERT, C. P. 1047, OTTAWA (ONTARIO) K1P 5V8

PARTIE B1 – NOM ET LIEU DE RÉSIDENCE OU DE TRAVAIL DU CANDIDAT ET DE L'AUTEUR DE LA MISE EN CANDIDATURE

Nom de la personne proposée :

Nom de famille

Premier et second prénoms

Ville (lieu de résidence permanente)

Province ou territoire

Nom de l'auteur de la mise en candidature (les organismes doivent indiquer leur nom légal) :

Personne-ressource

Ville

Province ou territoire

PARTIE B2 – DÉCLARATION DE L'AUTEUR DE LA MISE EN CANDIDATURE

Permettez-vous au Conseil des Arts du Canada d'ajouter votre nom et votre adresse à sa liste d'envoi?
(Seul le Conseil des Arts utilisera cette information.) Oui Non

Je préfère communiquer avec le Conseil

en français en anglais

À titre de l'auteur de la mise en candidature pour le Prix Walter-Carsen d'excellence en arts de la scène (pour la danse en 2010) :

- j'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au prix décrits dans les lignes directrices et affirme que la personne proposée y satisfait;
- j'affirme que je (ou l'organisme que je représente) suis (est) membre de la communauté professionnelle des arts de la scène du Canada;
- j'accepte les conditions du prix énoncées dans les lignes directrices;
- je certifie que les renseignements contenus dans ce formulaire sont, à ma connaissance, exacts et complets;
- je conviens de respecter la décision du comité d'évaluation par les pairs;
- je sais que le Conseil des Arts du Canada est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Signature

Date

UNE SIGNATURE ORIGINALE EST REQUISE.

PARTIE C – DÉCLARATION DE MISE EN CANDIDATURE

En deux pages ou moins dites pourquoi vous proposez cet artiste ou ce partenariat pour un Prix Walter-Carsen d'excellence en arts de la scène. Utiliser des feuilles de papier blanc de 8½ po x 11 po et une police de 11 points ou plus. Veuillez accorder une importance particulière aux réalisations artistiques du candidat et à l'importance de sa contribution tout au long de sa carrière. Pour la mise en candidature de plus d'une personne (partenariat artistique), fournissez la même information sur chaque membre. **Vous devez signer et dater votre déclaration.**

PARTIE D – CURRICULUM VITAE ET BIOGRAPHIE DU CANDIDAT

Veillez fournir un curriculum vitae à jour du candidat proposé en soulignant ses réalisations artistiques en danse. Pour mettre en candidature plus d'une personne (partenariat artistique), veuillez soumettre ces renseignements pour chaque membre du groupe.

Veillez également fournir une biographie à jour d'une page du candidat proposé.

PARTIE E – DOCUMENTS D'APPUI

Veillez inclure au dossier de candidature :

- une preuve de la citoyenneté canadienne ou de la résidence permanente du candidat (p. ex., une photocopie de l'un des documents suivants : certificat de naissance, passeport ou carte de citoyenneté); et
- **au moins une** lettre d'appui et **au plus trois** lettres d'appui de la mise en candidature de professionnels des arts de la scène au Canada et (ou) à l'étranger.

PARTIE F – LISTE DE VÉRIFICATION

Assurez-vous que les renseignements suivants accompagnent votre mise en candidature.

Partie A

- Partie A1 – Identification

Partie B

- Partie B1 – Nom et lieu de résidence ou de travail du candidat et de l'auteur de la mise en candidature
 Partie B2 – Déclaration de l'auteur de la mise en candidature **(Une signature originale est requise.)**

Partie C

- Partie C – Déclaration de mise en candidature **(Une signature originale est requise.)**

Partie D

- Curriculum vitae(s) du candidat
 Biographie(s) du candidat

Partie E– Documents d'appui

- preuve de la citoyenneté canadienne ou de leur résidence permanente
 de une à trois lettres d'appui de la mise en candidature

N'oubliez pas :

- de conserver une photocopie de votre formulaire dûment rempli;
- d'envoyer votre mise en candidature, accompagnée des documents d'appui requis, au plus tard à la date limite, le cachet de la poste faisant foi.